

Mais au sens des incrédules, qui est l'objectif de cette dissertation, la tolérance en général n'est autre chose que l'indifférence pour n'importe quelle religion. On la divise ordinairement en deux espèces : la tolérance religieuse ou dogmatique, et la tolérance politique ou civile. La tolérance religieuse est ce système qui proclame les différentes religions et sectes religieuses également bonnes et utiles et dont la conséquence est que les hommes peuvent également se sauver dans chacune d'elles. Les partisans de ce système prétendent, en effet, que toutes les religions existant dans le monde sont au même degré bonnes et capables de conduire au salut éternel. D'autres ne donnent cette note d'excellence qu'aux sectes chrétiennes seules. Enfin, il en est qui n'osent promettre le salut qu'à ceux qui professent un certain nombre d'articles de foi auxquels, après Juriéu, Erasme, etc., on a donné le nom de fondamentaux : de là la triple subdivision de ce système en tolérantisme universel, général et particulier.

La tolérance politique peut se définir : Une disposition des lois qui assure une égale protection à la pratique extérieure de toute religion. En vertu de cette disposition, les adeptes des différentes religions ont la faculté d'exercer plus ou moins publiquement la foi qu'ils professent, de se choisir des pasteurs, de promulguer des ordonnances disciplinaires (sans encourir aucune peine.)

Ces systèmes, comme nous l'avons déjà noté, reposent surtout sur le Rationalisme qui, exaltant outre mesure les droits de la raison individuelle, et l'instituant comme le juge suprême de la vérité ou de la fausseté d'une religion, conduit ses partisans à cette conséquence : tout homme possède le droit de professer n'importe quelle religion ; par conséquent l'autorité humaine agit injustement quand elle supprime ou diminue la liberté dans le choix d'un culte. Bien plus, on prétend que la tolérance politique est bonne en soi et concourt par sa nature même au bien de la société.

C'est pourquoi, disent-ils, on doit la concéder, non pas seulement hypothétiquement, mais d'une manière absolue, c'est-à-dire sans tenir aucun compte des circonstances de lieux, de personnes, etc.

Tel est le sommaire des principes du libéralisme moderne. Quel est à cet égard le sentiment de l'Eglise ? Il ressort très-clairement de la condamnation des deux propositions suivantes